

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 1^{er} AVRIL 2016

PRESENTS : MMES et MM. GUEMIN. GROSJEAN. REVERDY.CACHELEUX. JOULIN. FRUH. TOUSSAINT. BRUNET. MILLAGE. GUILLERAULT. DOREAU. MESTRE. NOIR.

ABSENTS : M. BADAL (pouvoir à Mme GROSJEAN). MME CHEVALIER-CONCHE.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME JOULIN

OBSERVATIONS SUR LE PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION :

M. MESTRE fait remarquer que la modification de l'adresse du siège social du Centre Social sera décidée en assemblée générale et non en conseil d'administration comme indiqué par erreur sur le dernier procès-verbal.

1 - CNIFOP :

1 / 1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015:

Le Maire présente les consommations de crédits et les résultats 2015, puis se retourne. Sous la présidence de Mme GROSJEAN, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif qui présente pour l'année 2015 :

- l'excédent de fonctionnement de 19 631.73 €
- le déficit d'investissement de 115 936.09 €,
- l'excédent des restes à réaliser de 116 000.00 €

Compte tenu des reports de l'année antérieure les résultats globaux 2014 sont les suivants :

- en fonctionnement : + 19 631.73 €
- en investissement : - 115 936.09 €

1 / 2 - COMPTE DE GESTION 2015:

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion étant identiques, le conseil municipal adopte le compte de gestion établi par M. DESCHAMPS, trésorier de Cosne-sur-Loire.

1 / 3 - BUDGET PRIMITIF 2016:

Le Maire présente le budget qui s'équilibre à 48.381,73€ en fonctionnement, les recettes étant constituées du loyer et de l'excédent reporté.

La section d'investissement, qui s'équilibre à 241 300,00€ reprend les restes à réaliser en dépenses et en recettes ainsi que le déficit 2015.

Le conseil municipal vote le budget primitif 2016 présenté par le Maire.

2 - SERVICE ASSAINISSEMENT:

2 / 1 - AMORTISSEMENT FORAGE STADE :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe la durée d'amortissement des travaux de forage du stade de football d'un montant total de 12 031.20 € à 10 ans, soit 1 203.12 € par an à compter de l'année 2016.

2 / 2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015:

Le Maire présente les états de consommations de crédits et les résultats 2015, puis se retourne.

Sous la présidence de Mme GROSJEAN le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif qui présente pour l'année 2015 :

- l'excédent de fonctionnement de 107 735.63 €
- le déficit d'investissement de 58 642.63 €
- le déficit des restes à réaliser 58 178.00 €

Compte tenu des reports de l'année antérieure les résultats globaux 2015 sont les suivants :

- en fonctionnement : + 107 735.63 €
- en investissement : - 58 642.63 €

2 / 3 - COMPTE DE GESTION 2015:

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion étant identiques, le conseil municipal adopte le compte de gestion établi par M. DESCHAMPS, trésorier de Cosne-sur-Loire.

2 / 4 - BUDGET PRIMITIF 2016:

Le Maire présente le budget qui s'équilibre à 152.437,00 € en fonctionnement. Les recettes comprennent la redevance assainissement et de modernisation du réseau ainsi que l'excédent 2015 pour 56.686,00 €.

La section d'investissement, qui s'équilibre à 288.636,00 €, reprend les restes à réaliser et le déficit reporté en dépenses, et la FCTVA plus une partie de l'excédent pour 51 049,00 € en recettes. Le conseil municipal vote le budget primitif 2016 présenté par le Maire.

3 - BUDGET COMMUNAL :

3 / 1 - AMORTISSEMENT RUE FANGEUSE :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe la durée d'amortissement de l'étude de la rue Fangeuse d'un montant total de 7 900.20 € à 5 ans, soit 1 580.04 € par an à compter de l'année 2016.

3 / 2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Le Maire présente les états de consommations de crédits et les résultats 2015.

Sous la présidence de M. REVERDY, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif qui présente pour l'année 2015 :

- un excédent de fonctionnement de 140.920,64 €
- un déficit d'investissement de 24.575,17 €
- le déficit des restes à réaliser 63.826,17 €

Compte tenu des reports de l'année antérieure les résultats globaux 2015 sont les suivants :

- en fonctionnement : + 52.519,47 €
- en investissement : - 24.575,17 €
- + 88.401,17 € au compte 1068

3 / 3 - COMPTE DE GESTION 2015:

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion étant identiques, le conseil municipal adopte le compte de gestion établi par M. DESCHAMPS, trésorier de Cosne-sur-Loire.

3 / 4 - VOTE DU TAUX DES QUATRE TAXES:

Après avoir pris connaissance des bases d'imposition prévisionnelles pour 2016 et du produit fiscal à taux constants attendu pour 2016 pour chacune des 4 taxes, le conseil municipal décide de modifier les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâti en les augmentant d'1%.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les taux suivants, à l'exception de Mme DOREAU et M. MESTRE qui s'abstiennent, avec le produit correspondant :

<u>Taux :</u>	<u>Produit correspondant :</u>
Taxe d'habitation : 18,20 %	308 126 €
Taxe foncière (bâti) : 13,16 %	173 975 €
Taxe foncière (non bâti) : 56,69 %	34 864 €
CFE : 18,87 %	51 496 €
	568 461 €

3 / 5 – AFFECTATION DU RESULTAT:

Après avoir constaté pour l'année 2015 :

- l'excédent de fonctionnement de 140.920,64 €
- le déficit d'investissement de 24.575,17 €,
- le déficit des restes à réaliser de 63.826,17 €

le Conseil municipal décide :

- d'affecter la somme de 88.401,17 € au compte 1068 du budget primitif 2016,
- de reprendre la somme de 52.519,47 € en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2016,
- de reprendre le déficit de 24.575,17 € en report à nouveau en section d'investissement au compte 001 du budget primitif 2016.

3 / 6 – BUDGET PRIMITIF 2016:

Le Maire présente le budget qui reprend l'excédent 2015 de 52 519,47€ en fonctionnement.

Il rappelle que la somme de 56.000 € inscrite au compte 7788 représente la subvention reçue au titre des catastrophes naturelles pour la réfection de la rue et de l'assainissement Rue Ste Marie, ce qui permet de maintenir les crédits "entretien de bâtiments (61522) et "entretien de voirie" (61523) à 35.000 €, malgré une forte baisse du montant total de la dotation globale de fonctionnement (8,62%). A noter que pour la seule dotation forfaitaire, la commune percevra 203.753,00 en 2016 au lieu de 227.673,00 en 2015 soit une différence de 23.920,00 € (compte 7411). Au titre des dépenses, la commune doit reverser une première partie du legs Marette à l'Ehpad, qui correspond à un premier semestre de remboursement d'emprunt (12.000,00€), qui sera réglé annuellement par la commune, mais contracté par l'Ehpad pour une durée totale de 14 ans, et des frais divers retenus par la Maison de retraite (6.000,00€).

La section d'investissement reprend les restes à réaliser en dépenses et les principales opérations retenues, énoncées par le Maire, à savoir :

- Réfection du Pont dormant du château, accessibilité et éclairage (subvention DETR)
- Travaux route de Cosne, trottoirs et busages (subvention DETR)
- Réfection maison du Sabotier (subvention DETR)
- Cimetière (allée et colombarium)
- Gymnase (achat d'équipements sportifs)
- Mises aux normes pour l'accessibilité: mairie, église (subvention DETR)
- Changement des lavabos au camping

Le conseil municipal vote le budget primitif 2016 qui s'équilibre à la somme de 1.446.825,47 € en fonctionnement et à 711.105,17 € en investissement.

4 - QUESTIONS DIVERSES:

4 / 1 : Naissance d'Elina:

Le Maire informe le conseil municipal de la naissance de la fille d'Amandine BOURGEOIS et Christophe MAZÉ, il fait circuler le faire-part de naissance.

4 / 2 : Courrier du Football club d'Alligny- St Amand:

Le Maire a reçu un courrier de remerciements à l'attention du conseil municipal, pour les actions destinées à l'amélioration des installations sportives: rénovation des vestiaires, système d'arrosage du terrain, pour l'entretien courant du stade et de ses abords, ainsi que pour la subvention votée.

4 / 3 : Courrier de l'association Chemins ouverts:

Le Maire lit le courrier de Chemins ouverts qui remercie le conseil pour le vote de la subvention. Le Président est maintenant M. LOPEZ. Le Maire donne lecture du rapport financier de l'association.

4 / 4: Rapport pour l'optimisation du marché hebdomadaire de St Amand:

Le Maire donne lecture du rapport établi par le placier de Cosne, M. Petit-Jean-Boret, à titre gratuit. Celui-ci estime que, pour être attractif, le marché doit être homogène (tous les commerçants au même endroit sur un même site), accueillant (des allées bien remplies sur un parcours agréable), animé (parfois quelques animations événementielles pour faire vivre le marché), organisé (les commerçants doivent être accueillis et placés à leur arrivée), sécurisé (circulation de véhicule interdite) et réglementé (créer un règlement de marché distribué aux commerçants comme point de repère).

6 - INTERVENTIONS DES ELUS:

Intervention de Mme JOULIN:

Mme JOULIN informe l'assemblée qu'un conseil d'école aurait dû se tenir mardi 29 mars, mais les parents ont décidé qu'il ne devait pas avoir lieu, en protestation de la mesure annoncée de suppression d'un poste d'enseignant. Le conseil d'école sera donc reporté à une date ultérieure.

Intervention de M. REVERDY:

A la suite de Mme JOULIN, M. REVERDY évoque aussi cette suppression de poste, précisant qu'une rencontre s'est tenue entre l'Inspecteur de l'éducation nationale et les parents d'élèves le 24 mars dernier. Celui-ci a annoncé que le taux d'encadrement des élèves restait satisfaisant, l'on passerait à 4 classes avec une seule classe de maternelle. Les effectifs prévisionnels attendus pour la prochaine rentrée sont en nette diminution, soit 84 élèves contre 97 cette année à l'école Salé Lou Potier. M. REVERDY pense qu'il faudra travailler avec l'école pour voir comment les choses peuvent s'organiser.

La séance est levée à 22h.

La secrétaire de séance,
Mme JOULIN